

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue le mercredi 20 novembre 2019 à 8 h 15 à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Simon Sheehy	Conseiller
Monsieur Jean-Pierre Soucy	Conseiller
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Madame Denise Thibault	Conseillère
Monsieur Carl Trudel	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, maire.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

Madame Lisa Kennedy	Directrice générale et greffière
Madame Manon Jobin	Trésorière et greffière adjointe

EST ABSENT :

Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
--------------------------	------------

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (8 h 15)**

19-11-302 **IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté,

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Aide financière – Lutte contre le cancer de prostate
3. Octroi du contrat d'audit des états financiers pour les années 2019, 2020 et 2021
4. Adoption du budget 2020 et de la quote-part de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
5. Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux
 - 5.1. Avis de motion
 - 5.2. Présentation du projet de règlement
6. Demande au ministère des Transports afin de réduire la vitesse sur la route 365
7. Octroi du contrat pour la réparation du clocher de l'église Saint-François de Sales de Neuville
8. Octroi du contrat pour la fourniture et l'installation de barrières à neige sur le toit de l'église

9. Demande d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives pour la réalisation du parc de la Famille
10. Honoraires de surveillance additionnelle à SNC-Lavalin inc. dans le cadre du projet de réseau d'égout sanitaire - secteur est
11. Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses
12. Fermeture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. AIDE FINANCIÈRE – LUTTE CONTRE LE CANCER DE LA PROSTATE

19-11-303

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a reçu une invitation de monsieur Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec et ambassadeur à participer à la campagne *Noeudvembre 2019* afin de soutenir la lutte contre le cancer de la prostate ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire soutenir la lutte contre le cancer de la prostate, qui représente l'une des formes de cancer la plus répandue chez l'homme au Canada ;

CONSIDÉRANT QU'un nœud papillon, vedette de la campagne de financement, est l'œuvre d'un designer québécois et vise à soutenir la campagne de sensibilisation ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise la trésorière à verser la somme de 245 \$ représentant l'achat de sept (7) nœuds papillon.

QUE cette somme soit prise au poste budgétaire numéro 02 10000 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. OCTROI DU CONTRAT D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS POUR LES ANNÉES 2019, 2020 ET 2021

19-11-304

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit nommer un vérificateur externe pour l'audit de ses états financiers pour un contrat d'une durée minimale de trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme comptable Bédard Guilbault inc. ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 114 sur la gestion contractuelle, la Ville peut conclure ce contrat de gré à gré ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil municipal octroie le contrat d'audit des états financiers pour les années 2019, 2020 et 2021 à la firme Bédard Guilbault inc. pour la somme globale pour les trois années de 48 709.16 \$ (incluant les taxes).

QUE cette somme soit prévue au budget de chaque année et prise au poste budgétaire numéro 02 13000 413.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **ADOPTION DU BUDGET 2020 ET DE LA QUOTE-PART DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF**

19-11-305 **CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a transmis à la Ville de Neuville son budget et sa demande de quotes-parts pour l'année 2020 ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le budget de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf s'élevant à 13 309 013 \$ destiné à régler ses dépenses de fonctionnement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 soit adopté ;

QUE la Ville de Neuville s'engage à verser à la régie la somme de 332 030.05 \$, représentant la quote-part de la municipalité pour la collecte et le transport des matières résiduelles et l'enfouissement, la collecte, le transport et le tri des matières recyclables et des Écocentres, le PGMR, ainsi que des matières organiques.

QUE la Ville de Neuville s'engage à verser à la régie la somme de 76 301.31 \$, représentant la quote-part de la municipalité pour le service de vidanges des boues de fosse septique.

QUE cette résolution soit transmise à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX**

5.1 **AVIS DE MOTION**

19-11-306 Monsieur Simon Sheehy, conseiller au siège numéro un, donne un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors de cette séance, un projet de règlement déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 **PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Le projet de règlement visant à adopter un règlement déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux fait l'objet d'une présentation par monsieur Bernard Gaudreau, maire.

6. **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS AFIN DE RÉDUIRE LA LIMITE DE VITESSE SUR LA ROUTE 365**

19-11-307 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a reçu des demandes de citoyens relativement à la vitesse de la circulation sur la route 365 ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes visent la réduction de la vitesse de circulation au nord de l'autoroute 40 jusqu'à la limite de Pont-Rouge ;

CONSIDÉRANT QUE cette route est sous juridiction provinciale ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil demande au ministère des Transports de réviser à la baisse la vitesse sur la route 365 au nord de l'autoroute 40 jusqu'à la limite de Pont-Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. **OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉPARATION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE SAINT-FRANÇOIS DE SALES**

19-11-308

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation le 24 octobre 2019 pour la réparation du clocher de l'église Saint-François de Sales à Neuville ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a invité cinq soumissionnaires à déposer une offre ;

CONSIDÉRANT QUE deux des soumissionnaires invités ont déposé leur proposition en date du 14 novembre 2019 avant 15 h, tel qu'exigé dans l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission reçue est de 101 627.90 \$ (taxes nettes), ce qui est supérieur au montant de 100 000 \$ prévu à la *Loi sur les cités et villes* pour l'octroi d'un contrat sur invitation ;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 18 novembre 2019, le règlement 114 sur la gestion contractuelle de la Ville de Neuville est en vigueur et que le montant maximal pour l'octroi de contrat de gré à gré se situe maintenant à 101 100 \$;

CONSIDÉRANT QU'après l'épisode de vents violents du 1^{er} novembre 2019, les travaux de réfection sont jugés urgents par l'ingénieur et l'architecte mandatés au dossier, et doivent être faits dans les meilleurs délais ;

CONSIDÉRANT QUE retourner en processus d'appel d'offres publics retarderait les travaux de plusieurs semaines ;

CONSIDÉRANT QUE la nature des travaux à effectuer implique la sécurité du public et la conservation du bâtiment municipal ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet au maire d'octroyer des contrats et de décréter des dépenses en cas de force majeure relativement à la sécurité du public et à la détérioration des équipements municipaux afin de remédier à la situation ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil municipal approuve et appuie la réparation d'urgence du clocher de l'église.

QUE le conseil municipal autorise l'octroi du contrat pour la réparation du clocher de l'église St-François de Sales de Neuville au montant de 111 295.80 \$ (taxes incluses) auprès de l'entreprise Menuiserie D. Pouliot inc. tel que soumis dans leur proposition.

QUE cette somme soit inscrite au poste budgétaire numéro 23 08000 722 et financée à même le surplus accumulé non affecté au poste budgétaire numéro 55 99111 000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. **OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE BARRIÈRES À NEIGE SUR LE TOIT DE L'ÉGLISE**

19-11-309 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture et l'installation de barrières à neige sur le toit de l'église ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a invité trois soumissionnaires à déposer une soumission ;

CONSIDÉRANT QU'un soumissionnaire a déposé une proposition en date du 14 novembre 2019 avant 10 h 30, tel qu'exigé dans l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme aux exigences du devis de soumission a été déposée par l'entreprise Toiture Vaillancourt au montant de 37 527.84 \$ (taxes incluses) ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil municipal autorise le mandat pour la fourniture et l'installation de barrières à neige sur le toit de l'église au montant de 37 527.84 \$ (taxes incluses) auprès de l'entreprise Toiture Vaillancourt tel que soumis dans leur proposition.

QUE cette somme soit prise au poste budgétaire numéro 23 08000 722.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES POUR LA RÉALISATION DU PARC DE LA FAMILLE**

19-11-310 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville a pris connaissance du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS – EBI) » ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil dépose le projet intitulé « parc de la Famille » dans le cadre du Fonds « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS – EBI) » ;

QUE la Ville de Neuville s'engage, dans le cadre de sa demande, à contribuer financièrement jusqu'à la hauteur de 33.33 % du coût de projet tout en respectant les critères d'admissibilité du programme ;

QUE la Ville de Neuville s'engage à assurer la saine gestion du projet ainsi que l'entretien adéquat des lieux ;

QUE ce conseil désigne madame Mylène Robitaille, directrice des loisirs et des communications ou en son absence ou incapacité d'agir madame Manon Jobin, trésorière et greffière adjointe ou madame Lisa Kennedy, directrice générale, à présenter la demande et à signer tous les documents relatifs au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. **HONORAIRES DE SURVEILLANCE ADDITIONNELLE À SNC-LAVALIN INC. DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE - SECTEUR EST**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

11. **DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

Le conseil municipal prend acte du dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses de la Ville de Neuville, préparés par madame Manon Jobin trésorière, en conformité de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

12. **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire lève la séance à 8 h 55.

En signant le présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Lisa Kennedy
Directrice générale et greffière